

Le Montescotin

Novembre 2010

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Numéro spécial

AVANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

Salle polyvalente

Cantine scolaire

Lotissement communal

Bistrot de pays

Plan Local d'Urbanisme

ET INTERCOMMUNAUX

Station d'épuration

Réforme des collectivités



MAIRIE DE MONTESCOT
Directeur de publication : Michel Martin.
Réalisation : commission communication.
Conception : J. Huguen-Rigaill.
Photos : mairie de Montescot.
Impression : mairie de Corneilla d'el Vercol.

EDITO DU MAIRE



Après quinze ans de service, le journal municipal de Montescot « L'Eclaireur public » se transforme, voici « Le Montescotin ». La commission « communication » de la Mairie a souhaité également en changer la présentation.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Pour ce « premier » numéro, nous faisons le point sur l'avancement des projets qui vous tiennent à cœur. Les contraintes financières nous imposent d'avancer avec prudence, mais malgré le chemin étroit, les investissements se poursuivent.

Après les travaux de réhabilitation des rues des Peupliers et des Terres verts évoqués dans le précédent numéro du journal municipal, c'est au tour de la canalisation d'eaux pluviales qui court sous le jardin des Cantayres d'être entièrement changée, pour un coût de 30 000 €

Les chemins communaux de Belrich et du Château d'eau ont également été refaits : 27 760€

Dans les pages intérieures, nous revenons en détail sur les chantiers en cours.

La variété des sujets traités démontre que l'effort financier que vos impôts permettent doit être partagé entre une multitude de priorités.

Chacun de nous, en fonction de sa sensibilité ou de ses contraintes, ou encore de son lieu de résidence, aura tendance à favoriser « sa » priorité.

Notre responsabilité est d'assumer les choix établis, et notre devoir, de vous en informer.

Michel Martin

PROJETS COMMUNAUX

Temps couvert pour la salle polyvalente :

Alors que sur le plan des contraintes environnementales (petites fleurs protégées, faune remarquable,...) le Préfet avait donné son feu vert sur l'emplacement du projet, la demande de permis de construire a été refusée pour cause d'inondabilité de l'endroit.

Explication de texte :

Les services de l'Etat, depuis les inondations survenues en Vendée (Xynthia) et dans le Var, ont encore durci les règles, et dans le cadre de l'examen du per-

mis de construire, ont exigé une enquête hydraulique complémentaire.

La route qui mène au terrain sur lequel la salle était projetée s'est avérée être inondable, lors de crue centennale (20 cm d'eau).

Le projet doit être repensé ailleurs.

En attendant, les financements de la Communauté des Communes seront redéployés sur d'autres projets.

Un toit pour la cantine scolaire :



Cantine/Novembre 2010/Charpente

Située derrière l'école primaire, la construction avance selon le planning prévu. Le gros-œuvre est quasiment terminé, et la charpente en place.

La couverture achevée, les travaux pourront se poursuivre à l'intérieur. D'un coût de 420.000 € pour une capacité d'accueil de 100 places assises, la construction de cette cantine s'inscrit comme le premier maillon de la restructuration des équipements destinés aux jeunes Montescotois.



Premiers coups de pelle pour le lotissement communal :

Hélas, ils ne marquaient pas encore le démarrage des travaux !

Ce projet, qui en cinq ans, a connu déjà bien des vicissitudes, loi sur l'eau pour le risque inondation, enquête environnementale pour cause de découverte de Zone Humide (toujours les petites fleurs et la faune remarquable), a dû subir un dernier obstacle administratif : un Diagnostic Archéologique Préventif, imposé par arrêté du Préfet de Région à la demande de la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle).

La grosse pelle, aperçue sur le terrain par tous les impatients qui attendent ces parcelles, était là présente pour réaliser les fouilles. Ouf ! Apparemment rien qui soit de nature à ralentir encore le projet n'a été découvert.

Les travaux sur place ont confirmé le rôle éminemment agricole que jouaient ces terres tout au long de l'Histoire. Les traces mises à jour, à différentes profondeurs, révèlent le souci qu'avaient les anciens de drainer l'endroit afin de permettre à l'agriculture de s'y développer ; rappelons-nous que Montescot, jusqu'au Moyen-âge, était un tout petit bourg au milieu de marécages...

Dans l'attente de l'aboutissement définitif des autorisations administratives, le Conseil Municipal s'est penché sur le Dossier de Consultation des Entreprises.



Lotissement/Fouilles archéologiques

Un « Bistrot de pays » pour dynamiser le village :

Pour la petite histoire, le Bar l'Union ainsi que sa licence IV appartiennent à la commune de Montescot depuis 1930.

Afin de dynamiser le village nous souhaitons apporter un label « Bistrot de Pays ».

C'est une démarche résolument collective car « l'union fait la force » dont l'enjeu consiste à optimiser l'effet réseau sur le plan touristique, économique et humain.

Nous avons, en collaboration avec la CCI réalisé une étude de faisabilité qui nous a amené à faire



Logo bistrot de pays



l'acquisition de l'immeuble voisin afin de pouvoir respecter les engagements de la charte.

Ce projet est fortement subventionné par le FISSAC, le FEADER, le Conseil Général, le Conseil Régional.

L'esprit Bistrot de Pays c'est participer à une vraie ambition de convivialité.

Cette ambition se retrouvera, pour le client, dans l'assiette, l'accueil, l'ambiance !

Dans l'attente de la finalisation de ce projet, le cafetier a été autorisé à utiliser ce local contigu.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) : toujours l'hydraulique...

La révision du P.L.U. se poursuit. Prescrite par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2008, cette révision voit s'achever sa phase « Diagnostic ».

On savait que le territoire de MONTECOT était assujéti à de nombreuses contraintes, environnementales (ZNIEFF, ZICO, Zone Humide) ou hydrauliques (risque inondation), contraintes confirmées dans le document appelé Porter à Connaissance (P.A.C.), document obligatoire transmis par le Préfet à

l'ouverture d'une procédure de révision de PLU.

Le PAC retrace l'ensemble des prescriptions édictées par les différents services de l'Etat, ainsi que les différentes servitudes établies au bénéfice de différents intervenants (Le Département pour les routes, ERDF pour les lignes hautes tensions, de forage pour l'adduction en eau potable, etc...). Pour MONTECOT, les zones à protéger en raison de leurs caractéristiques environnementales particulières sont maintenant

bien cernées. Elles se situent essentiellement au Nord-est de l'agglomération, en direction de Corneilla del Vercol.

Il restait à préciser les zones couvertes par les inondations en cas de crue centennale, selon les desiderata du Service des Risques. Une enquête complémentaire a donc été commandée, dont les conclusions seront connues prochainement. Le diagnostic une fois complété sera porté à la connaissance de la population de MONTECOT.

Histoire « montescotine » :

MONTECOTIN ?

Une erreur se serait elle glissée dans le titre de notre journal ?

Non ! ce titre a été choisi, en souvenir de nos lointains arrières-arrières...grands-parents habitants de Montescot qui, avant d'être montescotois, montescotoise, terme contemporain, se nommaient : montescoti, montescotina.

Ces renseignements nous ont été fournis par Jean Peytavi-Dixonne professeur à l'université de Perpignan, d'après le livre d'August BOVÉ sur les gentilles catalans (habitants des villages).

PROJETS INTERCOMMUNAUX

Station d'épuration intercommunale :

Les travaux de génie civil sont quasiment terminés, les bassins en béton armés sont réalisés. La station attend maintenant l'installation des équipements électrotechniques.

En ce qui concerne les canalisations de raccordement, les travaux ont débuté sur Theza et sur Corneilla. Ces canalisations, sur le territoire de Montescot, partiront de l'actuelle station d'épuration, suivront la direction de Corneilla del Vercol en longeant le bassin d'orage côté route départementale, puis après le bassin longeront l'Agouille de la Mar jusqu'à Corneilla.



Station d'épuration intercommunale

Après la mise en service des nouvelles installations prévue pour la fin du printemps prochain, l'actuelle station d'épuration sera détruite.

Réforme des Collectivités Locales :

Cette réforme prévoit une modification de la carte de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes du Secteur d'Illibéris, qui regroupe, outre Montescot, les communes de Bages, Corneilla, Ortaffa et Théza, sera probablement obligée de se dissoudre pour rejoindre une Communauté plus importante.

A l'heure actuelle, seules deux perspectives sont envisageables,

rejoindre au nord l'Agglo de Perpignan, ou au Sud, Argelès avec la Communauté de Communes des Albères.

Des réunions techniques se déroulent avec ces deux entités, afin de savoir laquelle défendra le mieux les intérêts de notre population, en termes de services, mais aussi et surtout en termes financiers.

AGENDA DE DECEMBRE:

4 décembre : rife de l'association "Aux enfants Montescotois" à la salle des fêtes.

5 décembre : vide grenier des enfants organisé par l'association "Aux enfants Montescotois".

12 décembre : rife du Comité des Fêtes à la salle des fêtes .

18 décembre : La calèche du Père Noël organisée par la commission animation de la Mairie, et le marché de Noël de l'association « Aux enfants Montescotois ».

19 décembre : rife du Tennis Club, à la salle des fêtes.



Les numéros utiles des services municipaux

Mairie :

2 rue du Canigou
Tél : 04 68 22 12 07
Fax : 04 68 22 79 58
Mobile : 06 07 38 77 80
Courriel : mairie.montescot@wanadoo.fr
Site internet : www.montescot.fr

Horaires d'ouverture :

lundi-mercredi-vendredi :
10h-12h30 et 13h30-17h
mardi : 10h-12h30
jeudi : 9h-12h30 et 13h30-19h30

Ecole maternelle : Tél : 04 68 22 69 56

Ecole primaire : Tél : 04 68 22 68 77

PIJ : Tél : 04 68 37 31

Bibliothèque : Tél : 04 68 37 31 69

Horaires d'ouverture :

mercredi : 15h-18h30
jeudi : 10h-11h
samedi : 10h-11h30

CCAS : Tél : 04 68 37 73 73

Assistante sociale:
premier mardi de chaque mois de 9h à 11h

Bureau de poste :

2 avenue Paul Valéry
Tél : 04 68 22 11 70

Horaires d'ouverture :

lundi-mardi-jeudi-vendredi :
9h-12h30 et 13h30-15h
samedi : 9h-12h30

fermé le mercredi et samedi après-midi

Urgences :

SAMU : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17

Appel d'urgence européen : 112
SAMU social : 115
Enfance maltraitée : 119
ERDF : 0 810 333 066
GRDF : 0 810 433 066

Bus

Du lundi au samedi pour Perpignan :
départ Montescot (mairie) à :
7h05 - 9h20 - 13h45 - 16h20

Le vendredi (marché d'Elne) :
Montescot (mairie) → Elne : 9h15
Elne → Montescot (mairie) : 11h30

Déchets verts

Moins d'1 m³ en sacs ou fagots liés :
Le premier mercredi de chaque mois.
Pour les volumes plus importants un
camion peut être prêté :
s'inscrire auprès de la mairie